

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 318-2013
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2013.1549

Déposée le: 24.11.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Röstli (Kandersteg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 23.01.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Réorganisation des services de garde-faune

La Direction de l'économie publique du canton de Berne a formé le projet de réorganiser les arrondissements de surveillance des gardes-faune. Un niveau de direction supplémentaire entre l'Inspection de la chasse et les gardes-faune permettra de réduire l'éventail de subordination de l'inspecteur de la chasse. Dans le même temps, il est question d'alléger le cahier des charges des gardes-faune dans le domaine du gibier tombé. Le Conseil-exécutif est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment se présente en détail la réorganisation du corps de gardes-chasse ? Comment seront structurés les arrondissements et les opérations ? Certaines tâches risquent-elles d'être abandonnées ou transférées ?
2. Quels objectifs la réorganisation doit-elle permettre d'atteindre quant à la portée des tâches des gardes-faune et de l'évolution des coûts ? Cette réorganisation est-elle induite par d'autres objectifs ?
3. La réorganisation entraînera-t-elle la création de postes supplémentaires ?
 - Dans l'affirmative, comment les effectifs chargés des tâches des gardes-faune et du soutien de la direction évolueront-ils ces quatre prochaines années ?

- Dans la négative, comment la réorganisation permettra-t-elle de garantir que les tâches importantes qui sont celles des gardes-faune sur le terrain continuent d'être accomplies en temps utile et de manière efficace ?
- 4. Comment l'Association suisse des gardes-faunes, qui est directement concernée, prend-elle part à la réorganisation ? Approuve-t-elle la réorganisation, émet-elle des réserves ou propose-t-elle des solutions de rechange ?
- 5. Comment le domaine du gibier tombé (recherche, élimination) sera-t-il organisé ? Est-il vrai que la Police cantonale sera désormais en charge de ce domaine ? Dans l'affirmative, sera-t-on alors en mesure de garantir que le gibier tombé sera recherché et qu'on lui épargnera la fin misérable que ce serait de succomber à ses blessures ? Quelles sont les ressources à la disposition de la Police cantonale ?